

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

**SEANCE du 2 juin 2026**

convocation du 26 mai 2026

**Présidente** : Mme Laurence DUVAL, Maire

**Présents** : Mesdames : Laurence DUVAL, Agnès SERGENT, Laëtitia BOULNOIS, Flavie CHENET, Audrey PIEDELEU, Katy SAGOT,  
Messieurs : Christophe LEROUX, Jean GRUMIAUX, René GOBEAUT, Ylan PELLETIER, Vincent SORET, Alexandre DELMOTTE, Cyrille DESORMEAUX

**Absents excusés** : Julie PELLETIER donne pouvoir à Ylan PELLETIER  
Violette GUYOMARD donne pouvoir à Cyrille DESORMEAUX

**Secrétaire de séance** : Flavie CHENET

La Séance est ouverte à 18H30

### **1. Approbation du compte rendu du 28 avril 2026**

Après lecture du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 28 avril 2026 par Mme le maire, le conseil municipal vote son approbation.

### **2. Délibération : Modification du plan de financement des travaux de la salle polyvalente - Fond vert**

Le plan de financement dans le cadre du dossier de demande de subvention FONDS VERT doit être modifié afin d'intégrer des travaux de maçonnerie.

Le montant des travaux HT de 310 646.31€ peut faire l'objet d'une subvention FONDS VERT de 40%, soit 124728.52€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet : Travaux énergétiques de la salle polyvalente – pour un montant de 310 646.31€ HT
- Adopte la demande de subvention FONDS VERT de 124 728.52€

"

### **3. Délibération : Demande de subvention « Mon Village Mon Amour + » pour les travaux de rénovation de la salle polyvalente**

Mme le maire expose que le Département de l'Eure a ouvert des crédits dans le cadre du dispositif « Mon Village Mon amour + ». Les aides pour 2026 sont ciblées pour la rénovation du patrimoine, mais aussi pour la rénovation des salles polyvalentes. Cette subvention peut atteindre 10% des travaux. Il ne sera intégré les travaux d'extension et enfouissement des réseaux (non subventionables).

Il est ajouté au plan de financement des travaux supplémentaires de maçonnerie pour réaliser une dalle pour la réception de la pompe à chaleur.

Le montant HT des travaux comprenant des travaux complémentaires de maçonnerie s'élève à 312 391,31€

Le montant subventionnable s'élève à 274 085,11€.

Il est proposé au conseil municipal de demander une subvention de 27 408,51€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Adopte le projet : Travaux énergétiques de la salle polyvalente – pour un montant de 312 391.31€ HT
- Adopte la demande de subvention « Mon Village Mon amour + » de 27 408.51€

### **4. Délibération : Tarifs de la restauration scolaire 2026/2027**

Le prix d'achat des repas enfant et adulte sera revalorisé par le fournisseur La Normande à compter du mois de septembre 2026. Afin de répercuter partiellement cette hausse sur le prix de vente du repas aux familles et aux enseignants ou adultes il est proposé de revaloriser les tarifs de restauration scolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de Canappeville décide d'augmenter le prix du repas scolaire de 0.10 €. Il sera appliqué les tarifs suivants au 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

- Restauration scolaire enfant : 4.30 € le repas
- Restauration scolaire adulte : 4.60 € le repas

## 5. Délibération : Tarifs accueil périscolaire

Madame Le Maire informe le conseil municipal du coût annuel moyen des frais de scolarité par enfant comprenant uniquement les dépenses de fonctionnement.

Les dépenses fixes, entre autres les fluides (chauffage, électricité) ont augmenté. Il est donc proposé une revalorisation des coûts appliqués aux familles comme suit :

Tarifs de l'Accueil Péri-Scolaire à la demi-heure		
Quotient familial	Tarifs 2025-2026	Proposition tarifs 2026-2027
Moins de 500	0,43 €	0,48 €
501 à 600	0,47 €	0,52 €
601 à 700	0,51 €	0,56 €
701 à 800	0,56 €	0,61 €
801 à 900	0,59 €	0,64 €
901 à 1000	0,63 €	0,68 €
1001 à 1100	0,67 €	0,72 €
1101 à 1200	0,71 €	0,76 €
1201 à 1300	0,76 €	0,81 €
1301 à 1400	0,79 €	0,84 €
+ de 1400	0,83 €	0,88 €

## 6. Délibération : Frais de scolarité pour les communes extérieures

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faut renouveler la convention et décider du tarif qui sera appliqué pour la commune de Mesnil Jourdain pour la participation aux frais de scolarité des enfants résidant la commune et scolarisés dans notre école pour l'année qui s'achève 2025/2026.

La participation de l'année 2020/2021 était de 960 € par enfant

La participation de l'année 2021/2022 était de 970 € par enfant

La participation de l'année 2022/2023 était de 1000 € par enfant

La participation de l'année 2023/2024 était de 1030 € par enfant

La participation de l'année 2024/2025 était de 1070 € par enfant

Après analyse du coût réel des frais que représente la scolarité globale d'un enfant s'élevant en moyenne à 2235€ pour l'année 2025/2026, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'augmenter la participation aux frais de scolarité de 30€ soit un coût annuel par enfant **de 1100€**.

Le cout des frais de scolarité pour l'année 2026-2027 ne sera étudié qu'après coûts réels de dépenses en cours.

## 7. Délibération : Recrutement d'une apprentie CAP AEPE

Madame Le Maire rappelle qu'il a été évoqué lors du conseil municipal du 7 avril 2026 la demande de Solène DUBOC pour suivre une formation CAP Petite enfance sous forme d'apprentissage en 10 mois. Cette demande a été soumise à l'avis du Comité Social Territorial pour pouvoir délibérer afin d'accueillir un apprenti. L'avis du CST a été rendu favorable en date du 26 mai 2026.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

**décide** de conclure dès la rentrée scolaire 2026/2027, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
ECOLE	1	CAP AEPE	10 mois

**dit** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets 2026 et 2027, au chapitre 12, article 6417 (*rémunération des apprentis*) de nos documents budgétaires,

**autorise** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

## 8. Délibération : Création d'un poste d'animateur en milieu scolaire

Pour les besoins du poste vacant en septembre 2026 assuré actuellement par un adjoint technique territorial, il est nécessaire de créer un poste d'animateur en milieu scolaire pour professionnaliser l'encadrement de l'accueil périscolaire et prochainement extrascolaire au grade d'adjoint territorial d'animation ou d'adjoint territorial d'animation principal 2<sup>e</sup> classe à temps non complet à raison de 30h semaine annualisée.

Le tableau des emplois sera donc modifié au 1<sup>er</sup> septembre 2026 :

Délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat	Durée heb	Missions pour information	Poste occupé	
					Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de travail (TP en %)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
N°24/2022	Adjoint administratif	C	35/35	Secrétaire de mairie	A supprimer	100%
n°32/2021	Adjoint administratif principal 2e classe	C	35/35	Secrétaire de mairie	Titulaire	100%
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
N°19/2024	Adjoint technique	C	30/35	ATSEM	Titulaire	86%
N°15/2019	Adjoint technique principal 2e classe	C	30/35	ATSEM	vacant	86%
N°19/2024	Adjoint technique principal 1ere classe	C	30/35	ATSEM	vacant	86%
N°15/2019	Adjoint technique	C	30/35	Agent périscolaire polyvalente	A supprimer	86%
N°14/2018	Adjoint technique	C	21/35	Agent périscolaire polyvalente	A supprimer	60%
N°01/2026	Adjoint technique	C	25/35	Agent périscolaire polyvalente	contractuel	70%
N°24/2024	Agent technique	C	33/35	Agent de restauration et de propreté	Titulaire	94%
N°36/2020	Agent technique principal 2e classe	C	35/35	Agent des interventions techniques polyvalentes en milieu rural	vacant	100%
N°24/2022	Adjoint technique	C	35/35	Agent des interventions techniques polyvalentes en milieu rural	titulaire	100%
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
N°36/2026	Adjoint d'animation	C	30/35	Animateur	En cours de recrutement	86%
	Adjoint d'animation principal 2e classe	C				
<b>Total effectif</b>					<b>7</b>	

## 9. Aménagement acoustique salle du réfectoire de l'école

Afin d'atténuer les nuisances sonores constatées pendant la pause méridienne à la cantine, un devis a été sollicité auprès de la société WESCO pour la fourniture de 6 panneaux anti-bruit à suspendre pour la somme de 1188€ TTC. Le conseil Municipal vote à l'unanimité et autorise Mme le maire à signer le devis.

## 10. 10 Réfection trottoir rue de l'Ecole

Un devis de réfection du trottoir « Rue de l'école » a été demandé à l'entreprise COLAS, il s'élève à 1353.90€ TTC. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le devis et autorise Mme le maire à le signer.

### Dates à retenir :

- Prochain conseil municipal : mardi 5 juin 2026 à 18h30. – Elections sénatoriales
- Prochain conseil municipal : mardi 30 juin 2026 à 18h30 (à confirmer par convocation et affichage)
- Kermesse : Vendredi 19 juin 2026
- Fête communale : le 27 et 28 Juin 2026

➤ **La séance est levée à 20H50**